

Prévention @ctive

Lettre d'information n°14 - Février 2019



Portail adhérent - Déclaration annuelle 2019

Jusqu'au 15 février 2019, chaque adhérent est invité à déclarer les expositions professionnelles de chaque salarié et autres informations individuelles.

Ces informations nous sont indispensables pour organiser le suivi des salariés en fonction de l'état de santé, de l'âge, des conditions de travail et des risques professionnels.

[Accéder au Portail adhérent](#)



Rencontre de la Prévention en Pays de la Loire - Culture de prévention partagée : pourquoi ça marche chez les autres ? Le 21 mars 2019 - CCI de Cholet

Intégrer la santé sécurité au travail dans les pratiques et le quotidien de chacun dans l'entreprise implique dialogue, pédagogie, organisation, ...mais même si tous les acteurs internes sont convaincus, la dynamique de changement n'est pas toujours facile à enclencher.

[En savoir plus et s'inscrire](#)



Les agents chimiques CMR

Certains agents chimiques ont, à moyen ou long terme, des effets Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction (CMR). Il est indispensable de les repérer. Quand un agent CMR est repéré sur le lieu de travail, sa suppression ou sa substitution s'impose, chaque fois qu'elle est techniquement possible.

De nombreux secteurs d'activité sont concernés.

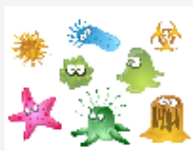
[Téléchargez la liste des emplois-métiers exposés](#)



Vous manipulez des produits chimiques, lisez la fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité (FDS) permet d'identifier les agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Elle est utilisée pour informer et former le personnel sur les risques liés à l'utilisation des produits.

[Téléchargez notre plaquette](#)



Le risque biologique

Les agents biologiques peuvent être à l'origine de maladies chez l'homme. Ils sont classés en quatre groupes (1, 2, 3, 4)

Les modalités du suivi individuel de l'état de santé des salariés exposés à des agents biologiques varient en fonction de la catégorie des agents biologiques auxquels les salariés sont exposés.

Retrouvez notre dossier et téléchargez la liste des emplois métiers exposés aux agents biologiques des groupes 3 et 4.

[En savoir plus](#)



Aides financières pour les TPE et PME

L'Assurance Maladie/Risques professionnels propose plusieurs aides financières pour accompagner les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail.

[En savoir plus](#)

SMIA 25 rue Carl Linné - BP 90905 - 49009 ANGERS CEDEX 01

Tél. : 02.41.47.92.92 - Fax : 02.41.68.17.16

<http://smia.sante-travail.net>